

Bien que l'enchaînement de toutes les stations de télévision du pays puisse prendre encore plusieurs années, à cause des distances et des accidents de terrain, les microondes parvenaient jusqu'à London vers l'ouest et jusqu'à Québec dans l'est en juillet 1954.

Si l'on considère le nombre de postes de télévision en usage, on voit que l'avènement de la télévision au Canada a favorisé le progrès de l'industrie électronique. Lorsque les émissions de télévision de Radio-Canada ont commencé, en septembre 1952, 146,000 téléviseurs étaient en usage au Canada. Une année plus tard, ce nombre avait triplé et, en juillet 1954, plus de 800,000 téléviseurs ornaient les foyers canadiens.

Durant l'année terminée le 31 mars 1954, le service de télévision de Radio-Canada a versé aux artistes canadiens prenant part à ses émissions en direct des cachets s'établissant à \$1,322,000. En outre, plus de \$181,000 ont été versés à des scénaristes et aux auteurs de pièces dramatiques pour obtenir le droit de les présenter. La musicographie et les droits versés aux compositeurs ont englobé une autre somme de \$38,000.

Service des programmes de télévision.—Les programmes de télévision présentés par cinq stations de Radio-Canada durant l'année terminée le 31 mars 1954 ont comporté 7,890 heures d'émissions, dont 2,788 pour la station CBLT de Toronto, 1,931 pour CBFT, 2,117 pour CBOT, 563 pour CBUT (ouverte en décembre 1953) et 490 pour CBMT (émissions de langue anglaise à Montréal depuis janvier 1954). Avant l'ouverture de la station CBMT, CBFT de Montréal assurait un service distinct aux personnes de langue anglaise ainsi qu'à celles de langue françaises et diffusait en outre certaines émissions convenant aux deux groupes.

En outre, à Toronto, 77.9 p. 100 des émissions étaient des émissions non commanditées, à Montréal, 71.5 p. 100, à Ottawa 76.9 p. 100, à Vancouver 67.1 p. 100 et pour la station de langue anglaise de Montréal 48.9 p. 100. Le reste des émissions se composaient de programmes commerciaux commandités.

Émetteurs de radio.—En vertu de l'article 24 de la loi de la radiodiffusion, Radio-Canada étudie toutes les demandes de licences pour de nouveaux postes ainsi que les demandes d'augmentation de puissance ou de changement de fréquence ou d'emplacement. Radio-Canada doit tenir compte de deux points: 1° l'objet de ces demandes ne doit pas nuire à ses installations présentes ou projetées; 2° les moyens de transmission à grande puissance, sur ondes longues et courtes, lui sont réservées. Le Bureau de Radio-Canada a pour principe de servir les intérêts locaux en encourageant et en aidant le plus possible les postes locaux, compte tenu des restrictions prévues par la loi.

Radio-Canada exploite trois réseaux: les réseaux Trans-Canada et Dominion, qui desservent l'auditoire de langue anglaise de l'Atlantique au Pacifique, et le réseau Français, qui s'étend de la nouvelle station de Moncton (N.-B.) à Edmonton (Alb.).

Le réseau Trans-Canada comprend 25 postes de base, dont 12 de Radio-Canada et 13 postes privés. Dix-sept autres postes y sont affiliés, dont 4 à Terre-Neuve appartenant à Radio-Canada. Le réseau Dominion compte 31 postes de base, dont 30 postes privés, et dessert en outre dix-neuf postes privés affiliés. Le réseau Français compte cinq postes de base, propriété de Radio-Canada, et 18 postes privés affiliés.

En 1954, la Société avait 21 postes, dont huit dotés d'émetteurs de 50,000 watts. Afin de présenter des émissions aux heures appropriées et de tenir compte des intérêts divers des six régions, Radio-Canada maintient des bureaux régionaux et